

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AOÛT 2025

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le **huit du mois d'août**, les membres du Conseil municipal de la Commune de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, se sont réunis à 21h à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert DUBLANC et sur la convocation qui leur a été adressée le 17 juillet 2025.

M. Daniel AMESTOY est désigné **secrétaire de séance**

Membres excusés : M. Éric POCHELU, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Thomas ELISSONDO, M. Arño MAINTENU, M. Olivier LUCU

PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Aucune observation n'étant effectuée sur le PV du Conseil municipal du 06/06/2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

VOIRIE 2025

AMENDES DE POLICE : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière

M. Beñat LARRAMENDY présente les devis proposés par la société Geodenak pour différents travaux :

- **Remise en état de la voirie communale suite aux intempéries** : suite aux intempéries des mois de Septembre-Octobre 2024, avec un cumul de 237 et 293 mm de précipitations, trois voies communales qui sont en cuvette de bassins versants ont été fortement impactées notamment par un décollement général de la structure de roulement (Chemins de Larrondoa, Azkongaratea et Laharmina).
 - **Travaux envisagés** : créer des exutoires vers des bassins récepteurs situés en contrebas de ces voiries et les remettre en état de circulation ;
 - **Cout prévisionnel** : 49 965,50 € HT (59 958,60 € TTC).
- **Ouvrage d'art communal** : suite à l'intempérie du 17 Octobre 2024, avec 104 mm de précipitations, des chênes en amont du pont dit de « Lakugne » sont tombés suite à l'éboulement de la berge entraînant une éventration des gabions constituant les murs en retour de l'ouvrage.
 - **Travaux envisagés** : reconstituer ces murs en retour avec des enrochements bétonnés en pied d'ouvrage, créer des exutoires écartant l'arrivée des eaux de surface vers un bassin récepteur non loin, remodeler le talus et créer un chasse roue en terre d'argile de part et d'autre des accès au pont ;
 - **Cout prévisionnel** : 22 150,00 € HT (26 580,00 € TTC).
- **Création d'un chemin piétonnier** : suite à plusieurs presque-accidents au centre bourg, notamment sur les créneaux d'entrée et sorties d'école, il est projeté de créer une voie piétonne de sécurité permettant aux parents, enfants scolarisés à l'école communale ainsi que toute personne déambulant au bourg de profiter d'un cheminement dégagé de tout véhicule (voiture, cars de ramassage, camions de livraison etc.)
 - **Travaux envisagés** : La voie sera recouverte d'un tri-couche avec des terrassements très limités, une signalisation au sol et verticale ainsi qu'une bande résine de marquage au sol rétro-réfléchissante en limite de la partie départementale et communale ;
 - **Cout prévisionnel** : 13 270,00 HT (15 924,00 € TTC)

Invité à se prononcer, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les trois projets à l'unanimité et autorise le maire à solliciter une aide auprès du conseil départemental au titre de la répartition des amendes de police

DIVERS VOIRIE :

→ **Travaux effectués** : M. LARRAMENDY présente les dernières factures de voirie :

- **Lacaze TP** : reprise de la canalisation des Eaux Pluviales du Bourg sur la parcelle AMESTOY (1 839,12 € TTC)
- **Flexiloc** : location d'un véhicule pour l'enrobé à froid (131,41 € TTC)
- **Colas** : enrobé à froid (335,06 € TTC)

→ **Passages canadiens** : Pour le passage situé sur le chemin d'Elizatia, l'entretien se fait alternativement par les TOCOUA et les HOURQUEBIE. M. Cédric HOURQUEBIE a exprimé le souhait de reprendre l'ouvrage à ses frais, le démolir partiellement et le reconstruire de manière à ce qu'il soit plus efficace et son entretien facilité. Après accord du maire, il a réalisé les travaux dont les photos sont présentées aux membres du Conseil.

→ **Renforcement d'eau potable** : les travaux sur le chemin de Beterbidea, réalisés par la CAPB, sont terminés. Le Maire et M. LARRAMENDY se sont rendus sur place et ont approuvé les travaux, sous réserve d'un accompagnement en caillou drainant 80/150 des eaux pluviales vers l'exutoire.

BATIMENTS COMMUNAUX

MOBILIER SALLE DENENTZAT : les deux plateaux de tables de la cantine qui avaient été livrés avec des éclats ont été remplacés le 1^{er} août, la facture a été réglée.

REUNION AVEC LES ASSOCIATIONS : M. MARIAN présente la réunion qui a réuni toutes les associations en vue de voir comment les différentes salles communales pouvaient être utilisées.

→ **Utilisation des salles** : Seule Bithindarrak Danse a émis le souhait d'utiliser trois salles pour les répétitions de danse. Les autres associations continuent leur fonctionnement actuel.

- *Local de l'ancienne mairie* : danse + couture + Goiztiria ponctuellement
- *Ancienne cantine* : la danse le vendredi soir + sur réservation en cas de besoin

→ Le point a été fait sur **l'utilisation du matériel et mobilier** de l'ancienne mairie et de l'ancienne cantine...

→ Des règles ont été établies notamment en matière **d'état des lieux** et d'entretien des locaux

→ **Les demandes concernant l'utilisation de la nouvelle salle** (atelier, baptême, communion...) ont toutes reçues la même réponse : cette salle est utilisée comme cantine et salle de réunion, ainsi que pour certains projets de l'école, conformément au projet initial, subventionné par plusieurs acteurs avec des règlements d'intervention bien spécifiques. Pour les événements plus privés, festifs, l'ancienne cantine peut être utilisée.

TARIFS DE LOCATION DU MUR A GAUCHE : pour les villageois qui souhaitent louer le mur à gauche en vue d'événements privés, les tarifs suivants sont proposés :

- **Mur à gauche seul, sans lumière : 50 € la journée**

Lumière au mur à gauche : 20€ de l'heure

- **Ancienne cantine + cuisine : 100 € la journée**
- **Chèque de caution : 500 €**

|| **Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs à l'unanimité** ||

SINISTRE SALLE DU CONSEIL MAIRIE : la SMA BTP a transmis le dernier rapport d'expertise concernant le décollement du sol souple de la salle du conseil. La commune va recevoir une indemnité de 12 880,80 € TTC pour reprendre toute la salle. Les travaux seront réalisés par les entreprises qui avaient réalisé les travaux au départ. Le Maire précise qu'il a fait intégrer 600 € de maîtrise d'œuvre qui sera confiée au cabinet Gauche pour dégager la commune de toute responsabilité de désordres ultérieurs.

ECOLE

CONSEIL D'ECOLE : Sylvie LANNEMAYOU présente le dernier conseil d'école à eu lieu le 30 juin (compte-rendu complet sur le site internet de la Commune)

→ **Bilan des activités pédagogiques** (thèmes de travail, sorties, projets avec le CPIE, USEP...)

→ **Projets 2025-2026** :

- Classe de MME RIBEYROL (les petits) : La classe a été retenue par la CAPB pour faire un projet EAC visant à aborder la thématique de l'enfant et du sauvage via la réalisation d'un court-métrage avec une artiste, diverses sorties sont également prévues autour de ce projet.
- MME RIBEYROL a demandé pour son projet l'utilisation éventuelle de la nouvelle salle
- Le projet, d'un montant total de 1850,12 € sera subventionné par la CAPB et la DRAC avec un reste à charge pour l'école de 260 €
- Classe de MME BERHOUEY-LARRE (les grands) : classe découverte à Toulouse envisagée pour le mois de novembre

→ **Bilan et compte de la coopérative scolaire**

→ **Rentrée 2025** : 49 élèves (20 petits et 29 grands). Les effectifs de maternelle augmenteront en cours d'année avec l'arrivée des toutes petites sections en janvier (à condition d'être propre). Une demande de service civique a été faite.

INSPECTEUR D'ACADEMIE : le nouvel inspecteur s'est rendu en mairie pour échanger sur diverses questions, et notamment sur la situation avec l'association Seaska. Suite à une rencontre en mairie, le Maire présente le compte rendu envoyé par Seaska ainsi que la réponse qu'il lui a faite concernant le versement d'une subvention à l'Ikastola.

SFEPA : Suite à sollicitation de certaines communes, une dissolution du Syndicat est envisagée. Pour ce faire, chaque conseil municipal doit délibérer pour une dissolution ou un maintien qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal (19 septembre 2025).

NOUVEL ETABLISSEMENT SCOLAIRE : un levé topographique a été réalisé par Michel ARRAYET pour un montant de 1 743,96 € TTC.

URBANISME

PC2500001 <i>Accordé</i>	MTM ELGARREKIN Aménagement de deux appartements dans ancienne ferme route de Méharin
CU24B00011 <i>Informatif</i>	NOTAIRES HASPARREN Parcelles A 536 et A 1090 (FORDIN)
Renouvellements de CU	3 Demandes de renouvellements de CU : CU 064120 23 B0012 (Daniel AMESTOY) CU 064120 23 B0013 (André AMESTOY) CU 064120 23 B0005 (Xavier CHAMALBIDE)

DP2500007 <i>Accordée</i>	MAINTENU Arnaud Création fenêtre
DP2500008 <i>Demandée</i>	OTHEGUY Madeleine Rénovation habitation
DP2500009 <i>Demandée</i>	AMESTOY André Détachement d'un lot à bâtir

QUESTIONS DIVERSES

→ **Territoire d'énergie :**

- Sylvie LANNEMAYOU présente le **rapport annuel d'activités** de TE64 au titre de l'exercice 2024.
- Mathieu HEGUY du TE64 viendra en mairie le 8 septembre pour discuter de plusieurs points autour des consommations/projets de la Commune

→ **Crédit agricole :** le nouveau directeur d'agence de Saint-Palais est venu en mairie pour faire le point sur les crédits

→ **La fibre :** toute la Commune de BEYRIE est reliée à la fibre depuis la fin du mois de juin

→ **Plan communal de sauvegarde :** un ingénieur de la société Predict est venu en mairie pour faire le point sur le plan communal de sauvegarde et le réactualiser (le document est consultable en mairie).

→ **Emprunts de mobilier :** le maire présente les différentes demandes de prêts de tables depuis le dernier conseil

→ **Recensement citoyen :** les habitants de la Commune seront recensés en début d'année 2026.

- Mme Léa Dumont a été nommée par arrêté Coordonnatrice Communale chargée de la mise en œuvre de l'enquête de Recensement
- Il convient également d'engager un agent recenseur, ou, à défaut, de solliciter les services de la poste qui peuvent s'en charger.

→ **Lot ball-trap :** comme chaque année, l'ACCA a sollicité un lot de la part de la Commune qui a accepté

→ **Fêtes de Beyrie :** le maire propose de reprendre les mêmes équipes de nettoyage que l'an dernier, à savoir :

- *Samedi matin* : Marie-Pierre BELLEAU, Beñat LARRAMENDY, Dominique MARIAN, Thomas ELISSONDO
- *Dimanche matin* : Maïder OTHEGUY, Sylvie LANNEMAYOU, Olivier LUCU, Eric POCHELU, Arño MAINTENU
- *Lundi matin* : Daniel AMESTOY, Pascal MOUSTIRATS, Sylvain SALLABERRY, Julien TOCOUA

→ Le Maire présente les remerciements de Mme Biraben pour le soutien reçu lors des obsèques dans sa famille

A 22h30, les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée.